



Union académique des syndicats de l'Education nationale CGT  
Bourse du Travail - place Guichard - 69422 LYON Cedex 03  
Tel : 04.78.62.63.60. Mail : [lyon@cgteduc.fr](mailto:lyon@cgteduc.fr)

Prune Audiffren, Vincent Nodin  
Co-secrétaires académiques

Lyon, le 18 mars 2025

Monsieur le recteur de l'académie de Lyon

### **Objet : préavis de grève situation des AED et AESH**

Monsieur le recteur,

Dans toute l'académie, la CGT éduc'action constate que des chef-fes d'établissement imposent aux AED des missions indues, empêchent l'action syndicale en refusant l'accès à leur établissement, refusent des absences de droit en invoquant systématiquement la nécessité de service, imposent de prétendues périodes d'essai au-delà des délais légaux ou en imposent dans le cadre de renouvellements de contrats, ou encore ne renouvellent pas des contrats au-delà de leurs prérogatives légales. De même, il est de plus en plus imposé aux AESH d'exercer des missions hors cadre, alors même qu'il est précisé dans leurs textes de référence, y compris dans le vademecum AESH de l'académie : « *Les missions que vous exercez dans le cadre de votre contrat de travail d'AESH sont strictement définies par la circulaire n°2017-084 du 3 mai 2017. Les services académiques, les écoles ou les établissements ne peuvent pas vous confier des tâches n'y figurant pas* ».

Le 16 janvier dernier, des dizaines de vies scolaires étaient complètement fermées et de nombreuses autres fortement perturbées à l'appel de la CGT éduc'action, prouvant que les AED ne supportent plus l'arbitraire laissé aux établissements. Les AESH ont été elles et eux aussi nombreuses et nombreux à se mettre en grève ce jour-là, à bout de leurs conditions d'exercice dégradées, à bout de leur pauvreté.

Nous avons été reçu-es en audience au rectorat à cette occasion. Les représentant-es du rectorat s'y sont engagé-es à ouvrir des négociations sur un vademecum AED s'imposant aux chef-fes d'établissements et limitant leur arbitraire. Le vademecum AESH de l'académie a fait l'objet d'une demande d'erratum au sujet du non-respect des modalités prévues d'utilisation des heures « connexes », et de la persistance d'une invitation à se déclarer gréviste qui constitue une atteinte au droit de grève.

Nous demandons également que les pratiques de notre académie changent pour améliorer significativement et dans les délais les plus brefs les conditions de vie et de travail des AED et AESH sur les points suivants :

- généralisation des CDD de 3 ans pour les AED
- versement complet des primes modulables REP+
- abandon des expérimentations de PAS prévues dans notre académie
- respect entier du droit de grève pour les AESH et AED
- contrats annuels calculés sur 45 semaines rémunérées au lieu de 41 pour les AESH, comme le cadrage légal le permet les textes le prévoient
- avenants aux contrats augmentant la quotité de service pour les AESH accompagnant des élèves sur le temps méridien
- respect strict du cadre de gestion

Au-delà de ces revendications au niveau académique pour lesquelles nous sommes toujours en attente de réponses, nos revendications sont nationales et c'est partout en France que les AED et AESH se mobilisent à l'appel de notre organisation syndicale pour exiger :

- la titularisation de tous les personnels, sans condition de concours ni de nationalité, en catégorie B1 pour les AESH et les AED
- l'augmentation immédiate des salaires de 400€ et une grille d'avancement à hauteur des compétences engagées pour tous et toutes les AED et AESH
- pour les AED, la baisse du temps de travail à 32h par semaine pour le cas général et 20h par semaine pour les étudiant-es
- pour les AESH, un salaire à temps plein dès 24h d'accompagnement hebdomadaires
- la prise en charge financière de la cantine et des autres services annexes contraints pour les AESH et les AED
- le paiement des primes complètes en temps et en heure et rétroactivement depuis 2015 des primes REP et REP+ pour les AESH et les AED, sur une base de calcul identique et non inférieure à celle des autres personnels
- la fin de la gestion purement comptable des PIAL.

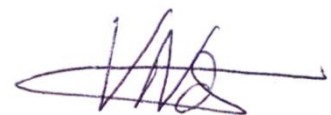
C'est pourquoi la CGT Educ'Action de l'académie de Lyon dépose un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels de l'Education Nationale dans l'académie de Lyon du 10 mars au 5 juillet 2025 ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de chacune de ces journées pour les agentes et agents travaillant en horaires décalés, afin de permettre à ces personnels de participer aux actions.

Veillez croire, monsieur le recteur, en notre attachement profond au service public de l'Éducation nationale et en notre volonté de le défendre.

Pour les syndicats CGT Educ'Action de l'Ain, de la Loire et du Rhône,  
les co-secrétaires académiques



Prune Audiffren



Vincent Nodin